

# COUPE D'ARGENT U16

## TROPHÉE BANQUE POPULAIRE

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Filles et garçons nés en 2004 et 2005

### CALENDRIER COUPES D'ARGENT MONT BLANC

#### 1. Premier bloc :

- Chamonix: 4 Janvier Filles (Slalom), Les Carroz 5 Janvier Filles (Slalom) + Manche Sprint
- Les Gets : 15 Janvier Filles et Garçons (Super G)
- La Clusaz : 18 Janvier Garçons (Géant) + Manche Sprint
- Châtel : 19 Janvier Filles (Géant) + Manche Sprint

#### 2. Deuxième bloc :

- La Clusaz : 15 Février Filles (Slalom), 16 Février Garçons (Slalom) + Manche Sprint
- Grand Bornand : 15 Février Garçons (Géant) + Manche Sprint
- Lieu à déterminer : 16 Février Filles (Géant) + Manche Sprint
- Châtel : 6 Mars Garçons (Slalom) + Manche Sprint
- Sommand : 7 Mars Filles (Slalom) + Manche Sprint
- Saint Gervais : 8 Mars Garçons (Géant) + Manche Sprint
- Les Carroz ? : 8 Mars Filles (Géant) + Manche Sprint
- Megève : 11 Mars Filles et Garçons (Super G)

#### 3. Finale :

- Morzine : 12 Avril Filles et Garçons (Team Event)

### CALENDRIER COURSES NATIONALES

#### Coupe de Noël :

- Auron : 19 et 20 Décembre Filles et Garçons (Géant et Slalom)

#### 1<sup>ère</sup> étape :

- Sainte Foy/Tignes : du 28 au 30 Janvier Filles et Garçons (Super G, Géant et Slalom)

#### 2<sup>ème</sup> étape :

- Les Orres/Risoul : du 17 au 19 Mars Filles et Garçons (Super G, Géant et Slalom)

#### Finale :



- Courchevel/Méribel : du 9 au 11 Avril Filles et Garçons (Géant, Slalom et Parallèle)

## QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS COUPES D'ARGENT MONT BLANC

Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs filles et garçons nés en 2004 et 2005, licenciés et sélectionnés par leurs districts respectifs.

Les inscriptions devront être envoyées impérativement par le référent district sur le Web FFS de la plateforme FFSSKI.

## TABLEAU DE PARTICIPATION COUPES D'ARGENT MONT BLANC

DISTRICTS	QUOTA HOMMES	QUOTA DAMES
ARAVIS	19	17
ARVE ET GIFFRE	19	15
CHABLAIS	17	14
MONT BLANC	25	14
CLUB ORGANISATEUR	2	2
AUTRES COMITES	Sur demande	Sur demande
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>62</b>

L'attribution des quotas est déterminée de la façon suivante :

- Quota de base de 10 places par district.
- Répartition des places restantes en fonction de la représentativité des coureurs de chaque district sur le classement des points FFS de la catégorie (20 premières pour les filles et 40 premiers pour les garçons).

**Les quotas seront remis à jour avant le début du bloc 2 avec la liste FFS 620 ?**



## CLASSEMENT GÉNÉRAL

Pour le calcul du classement général, la somme des points Coupe du Monde obtenus par un coureur sur l'ensemble des épreuves de Coupe d'Argent sera retenue. **Si le temps total d'un compétiteur est supérieur de 8% au temps du vainqueur aucun point ne sera attribué, peu importe le rang obtenu.**

Les « Manches Sprint » feront l'objet d'un classement spécifique sur le même principe que celui du classement général des Coupes d'Argent Mont Blanc Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Ces deux classements seront réactualisés au fur et à mesure des compétitions et visible sur le site internet du Comité Mont Blanc : [ski74.fr](http://ski74.fr)

## ORDRES DE DÉPART

Pour la première course technique, un tirage au sort à la mêlée pour la première manche avec une inversion complète pour la deuxième manche sera effectué. Pour la course technique suivante, le même tirage au sort que la première course technique sera retenu, en coupant par le milieu, pour déterminer l'ordre de départ. Cet ordre sera inversé pour la deuxième manche.

Exemple avec 60 concurrents : du 30 au 1 et du 60 au 31 pour la première manche puis du 31 au 60 et du 1 au 30 pour la deuxième manche.

Concernant les épreuves de vitesse, on réalisera un tirage au sort avec les points FFS (Premier groupe pour les 20 premières filles et 30 premiers garçons), la suite du tirage se fera dans l'ordre des points FFS.

Pour les « Manches Sprint », les 20 meilleurs garçons des deux premières manches en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 10 suivants du classement général seront qualifiés.

Pour les filles, les 16 meilleures des deux premières manches, en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 4 suivantes du classement général seront qualifiées.

Les trois premières et premiers de la « Manche Sprint » seront récompensés à la fin de l'épreuve. En fin de saison, le classement général des « Manches Sprint » permettra d'attribuer des lots aux trois premiers.

## DESIGNATION DES TRACEURS

Le responsable du circuit établira en début de saison l'ensemble des traceurs et arbitres. Il attribuera le traçage à un district qui aura la responsabilité de désigner son traceur. Il en est de même pour le nom de l'arbitre. Une répartition par district sera respectée sur l'ensemble de la saison. (Voir tableau ci dessous)



Courses	M1	M2
Les Carroz H	AG	AR
Chamonix D	MB	CHA
Les Gets H&D	CHA	
Praz s/ Arly H	MB	AR
Chatel D	CHA	AG
La Clusaz D	AR	MB
Grand Bornand H	AR	CHA
La Clusaz H	AR	AG
? D	CHA	AG
Chatel H	CHA	MB
Sommand D	AG	CHA
Saint Gervais H	MB	AG
? D	MB	AR
Megève H&D	MB	

AG	6
AR	6
CHA	7
MB	7

	Super G
	Géant
	Slalom

### MODE DE SELECTION POUR LES ÉTAPES DES ÉCUREUILS D'OR

Le responsable du circuit, Rémy Richard, organisera un comité de sélection au plus tard le lendemain du dernier évènement pris en compte avant la course nationale. Ce comité de sélection sera composé du responsable du circuit et d'un seul représentant par district pour établir la liste des jeunes sélectionnés pour chaque étape. Cette sélection sera ensuite validée par le responsable sportif du Comité Mont Blanc : Tony SÉCHAUD. La liste sera ensuite communiquée à l'ensemble des clubs.

Cette sélection tiendra compte des résultats sportifs ainsi que d'autres paramètres comme la forme du moment, le parcours de l'athlète ainsi que sa progression, des indicateurs physiques, son attitude lors de journée de regroupement, etc...

Pour rappel, le Comité Mont Blanc dispose d'un quota de 26 places pour les garçons et de 30 places pour les filles.



## MATÉRIEL TECHNIQUE

Pour les épreuves de SG les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2.

Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions régionales quelle que soit la discipline.

Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom (Art RIS :6)

Préconisation sur l'utilisation des farts :

### Recommandation :

- La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

### Interdiction :

- L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.
- L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

### Sanctions :

- Toute infraction constatée ou rapportée au jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

### Règle en cas d'un piquet enfourché :

- Si un coureur enfourche un piquet et que cette faute est vraiment visible, il doit sortir du tracé et s'arrêter. En cas de non-respect de la règle citée auparavant, le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2<sup>ème</sup> manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

## FINALE COUPE D'ARGENT TROPHÉE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

La finale des Coupe d'Argent se fera sous le format d'un Team Event par district. Chaque district devra engager 8 équipes. Chaque équipe devra se composer d'une U16 fille, d'un U16 garçon, d'une U14 filles et d'un U14 garçons.

Les responsables de districts devront communiquer leurs équipes à Patrick Blanc au plus tard le **6 avril 2020**.

La hiérarchie des districts sera établie en prenant la somme des points FFS du meilleur garçon et de la meilleure fille U14 et U16.



